

AVIS AU BODACC RELATIF A UNE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(ACQUEREUR PERSONNE MORALE)

Adresse du fonds vendu :

Ancien propriétaire

Nom ou dénomination :

Références de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés :

Adresse :

Nouveau propriétaire personne morale

Raison sociale ou dénomination :

Le cas échéant, sigle et nom commercial :

Références de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés :

Montant du capital social :

Montant du capital minimum (pour les sociétés à capital variable) :

Adresse du siège social :

Activités exercées :

Date du commencement d'activité :

Forme juridique :

Nature du fonds (principal, secondaire ou complémentaire) :

Acte de vente du fonds et informations fiscales

Date de l'acte :

Prix stipulé, y compris les charges ou l'évaluation ayant servi de base à la perception des droits d'enregistrement :

Date de l'enregistrement :

Bureau où a été effectué l'enregistrement :

Bordereau :

Case :

Ext :

Election de domicile dans le ressort du tribunal où est situé l'établissement :

Délai d'opposition : Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce.